

COMMUNE DE BOISSET

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

01 MARS 2022 – 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal de Boisset s'est réuni le 1^{er} Mars 2022 à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Dominique BEAUDREY – Maire

Présents : Dominique BEAUDREY, Pierre ROUQUIER, Jean-Pierre LAVERGNE, Fabien CHARMES, Georges LACALMONTIE, Frédéric PEYRISSAC, Romain VOLPILHAC

Excusés : Aurélie ARSENIJEVIC (pouvoir à Pierre ROUQUIER), Valérie LEFEVRE (pouvoir à Jean-Pierre LAVERGNE), Magali MANIOL (pouvoir à Dominique BEAUDREY), Betty BEX, Jean-Michel LACALMONTIE, Hervé TEIL

Absent :

Pierre ROUQUIER a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs locaux commerciaux et locatifs
- Demandes de subventions dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire
- Portage par l'EPF de l'achat du presbytère
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité

Travaux de voirie 2022 : demande de FCS 2022 (DE 2022_012)

Madame la Maire rappelle aux membres présents qu'il y a lieu d'engager d'importants travaux de voirie en 2022. Elle demande aux membres du conseil municipal de valider le devis estimatif réalisé par "Cantal Ingénierie et Territoire" pour les VC "Longpuech", "Laressergues à la limite du village de Puechagut", "Eynagoux", "Laressergues à La Gare", "Village de Lacoste", "Départ chemin de l'Etang", "Beaumont" et "Reblat" d'un montant total de 195 417.75 euros HT, et de demander auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal une subvention dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide le devis estimatif établi par CIT s'élevant à 195 417.75 € HT pour les travaux de voirie des VC énumérées ci-dessus.
- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal une subvention dans le cadre de la Fonds Cantal Solidaire 2022
- Adopte le plan de financement comme présenté ci-dessous :

☐ Etat (DETR) 40%	78 167.00 € HT
☐ Conseil Départemental (FCS) 30%	58 625.00 € HT
☐ Autofinancement (30%)	58 625.75 € HT

Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 (DE_2022_015)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'inscrire les projets d'investissement communaux susceptibles d'être éligibles au Fonds Cantal Solidaire pour les 3 années à venir : 2022, 2023 et 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire les projets ci-dessous :

-2022 : Gros travaux de voirie :

Montant HT des travaux : 195 417.75 €

FCS 2022 demandé : 30%

Télésurveillance des réseaux d'eau :

Montant HT des travaux : 37 565 €

FCS 2022 demandé : 25%

- 2023 : Gros travaux de voirie

Montant HT estimé : 150 000 €

FCS 2023 demandé : 30%

Travaux de mise aux normes des captage d'eau (1ère tranche)

Montant HT estimé : 200 000 €

FCS 2023 demandé : 25%

- 2024 : Gros travaux de voirie

Montant HT estimé : 150 000 €

FCS 2024 demandé : 30%

Travaux de mise aux normes des captage d'eau (2ème tranche)

Montant HT estimé : 200 000 €

FCS 2023 demandé : 25%

Travaux de télésurveillance du réseau d'eau potable : demande de FCS 2022 (DE_2022_016)

Madame le Maire rappelle que la commune de Boisset souhaite améliorer et sécuriser le fonctionnement du réseau d'eau potable en procédant à la mise en place de l'installation d'équipements de télésurveillance sur le réseau d'eau potable (y compris compteurs et vannes de sectorisation).

Ces opérations répondent aux objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance patrimoniale des systèmes AEP, des performances intrinsèques des réseaux de distribution et plus généralement de la qualité de l'eau desservie aux abonnés de la commune de Boisset.

- Réactualiser les besoins en eau potable actuels et futurs de la commune et évaluer les performances actuelles des réseaux de distribution par la réalisation de différentes mesures sur réseaux.

- Faciliter l'exploitation du réseau eau potable de la commune

- Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable en améliorant la réactivité d'intervention des agents.

Afin de recruter un prestataire pour réaliser ces travaux, la commune a fait appel aux services de l'Agence Technique Départementale du Cantal (CIT), en tant qu'AMO.

La demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022 porte sur la réalisation des travaux pour la pose de compteurs de sectorisation, de vannes de sectionnement et sur la mise en place de la télésurveillance.

Aujourd'hui, le montant de l'enveloppe prévisionnelle de cette opération est estimé à 37 565 € HT. Ce montant intègre, le coût des travaux pour la pose des compteurs, vannes, installation de la télésurveillance, les frais d'AMO et les frais annexes.

Après discussion, Madame le Maire propose :

- de solliciter une subvention à hauteur de 25% du montant total des dépenses concernant cette opération auprès du Conseil Départemental du Cantal au titre du FCS 2022,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la collectivité, au budget de la commune,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une subvention à hauteur de 25% du montant total des dépenses concernant cette opération auprès du Conseil Départemental du Cantal au titre du FCS 2022,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la collectivité, au budget de la commune,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Enfouissement du réseau téléphonique à La Martinelle (DE_2022_017)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 4 220 euros.

En application de la délibération du comité syndical en date du 03 Décembre 2020, avec effet au 1^{er} Janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit : un versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours,
- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux

Logement locatif communal : révision de loyer (DE_2022_018)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du changement de locataire dans le logement locatif communal situé au-dessus de la garderie dans le bâtiment des écoles. Elle propose d'augmenter le loyer de 20 euros par mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le loyer du logement locatif situé au-dessus de la garderie à 400 euros par mois.

Locaux commerciaux : révision des loyers (DE_2022_019)

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les loyers des locaux commerciaux situés sous la salle des fêtes de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les loyers ci-dessous à compter du 1er mars 2022 :

- 30 €/mois pour le petit local (ex Groupama)
- 90 €/mois pour le local de 32 m²
- 120 €/mois pour le local de 42 m²
- 150 €/mois pour le local de 55 m²

Portage par l'EPF de l'achat du presbytère

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une évaluation du bien est en cours et que les devis sont faits. La commission « Urbanisme Logement Environnement » se réunira en mai et le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.